

L'EPARGNE D'ENTREPRISE

Programme de Formation : 2 jours

Prochaine session : Lundi 11 & mardi 12 décembre 2023

1^{er} jour

Tour de table – Prise de connaissance des objectifs individuels et des attentes de chaque participant

- Recueil des attentes, rappel des objectifs et distribution des supports

Introduction - Points d'actualité :

- **Loi « Partage de la Valeur » : Les grandes nouveautés**
- **Loi « PACTE » : Une nouvelle ère de l'épargne d'entreprise**

Epargne Salariale

- Historique des textes
- Principes communs : les bénéficiaires, la mise en place, la sécurisation des accords
- L'intéressement : réussir son accord d'intéressement
- La participation : formule légale, formule dérogatoire...
- Les plans d'épargne salariale : PEE PERCOL/PERECO
- L'abondement : quelle politique d'abondement
- L'actionnariat salarié : ses formes, son fonctionnement.
- **Loi 2023 Partage de la Valeur : analyse détaillée**
- Régime fiscal et social de l'épargne salariale
- **Exercice application : calcul rendement net & abondement**
- **QUIZ**

Epargne retraite

- Historique des textes
- Principes généraux : cotisations et prestations définies PERO, Articles 82, L137-11-2, PERIN Madelin, IFC...
- Rentes viagères : types, options, approche technique
- Passifs sociaux
- Catégories objectives
- **Régime social & fiscal : Nouvelle fiscalité « PACTE »**
- **QUIZ**

Epargne temps

- Historique des textes
- Principes généraux du CET
- Alimentation et utilisation
- Cas des transferts vers les PER
- Régime fiscal, régime social, passerelles

PREREQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de pré requis

POUR QUI

- Responsables RH
- Responsables rémunération et avantages sociaux
- Responsables Administratif et Financier
- Responsables Juridique ou Communication Épargne Salariale.
- Chargés d'affaires (banque, assurance, protection sociale)
- Responsables juridiques
- Représentants des salariés
- Membres de Conseils de Surveillance de FCPE

OBJECTIFS

- Comprendre les dispositifs d'épargne d'entreprise
- Maîtriser les mécanismes d'épargne salariale et d'épargne retraite.
- Choisir les dispositifs les plus adaptés aux besoins de l'entreprise et des salariés.
- Apprendre à mettre en œuvre ces dispositifs et en assurer le suivi.
- Être en mesure de renseigner des salariés et de communiquer sur ces sujets
- Connaître le traitement fiscal et social de l'épargne d'entreprise.

L'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Programme de Formation : 2 jours

Prochaine session : Lundi 11 & mardi 12 décembre 2023

2^{ème} jour

Gestion financière

- Les marchés financiers
- Les classes d'actif : actions, obligations, monétaires...
- La performance : la mesure de la performance, les indices, le rendement/risque
- Allocation d'actif, durée d'investissement, la construction d'un portefeuille
- Gestions non exclusivement financières : ISR, solidaire, nouvelle réglementation SFDR...
- La gestion financière du PER : pilotage des avoirs et désensibilisation
- *Petit QUIZ de la gestion financière*

FCPE et conseils de surveillance

- Les OPCVM, les fonds
- Le FCPE, ses spécificités
- **Le nouveau DIC PRIIPS 2023**
- Classifications AMF, types d'actifs
- FCPE relais, nourriciers, fonds de fonds, levier...
- Spécificités des FCPE d'actionnariat salarié
- Valeur liquidative – souscriptions, rachats
- Les frais : ce à quoi ils correspondent, leur mode de facturation
- Le rôle et les attributions du conseil de surveillance

Synthèse récapitulative : quel produit pour quel besoin ?

Données de marché : Quels acteurs ? Quelles évolutions ?

QUELS BENEFICES

À l'issue de cette formation, vous serez capables :

- D'identifier les spécificités de chaque dispositif d'épargne en entreprise
- De sélectionner la solution/les combinaisons de solutions adaptées à l'entreprise
- D'évaluer les coûts et bénéfices de chaque solution
- De les mettre en place dans l'entreprise

EVALUATION DE LA SATISFACTION DES PARTICIPANTS

- Évaluation des compétences acquises via un questionnaire en ligne intégrant des mises en situation.
- Questionnaire de satisfaction à l'issue de la séance.

INTERVENANT

- Hubert Clerbois
Consultant et professionnel reconnu en épargne d'entreprise, gestion financière ou protection sociale.

HORAIRES

9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30 : 7 heures de formation

TARIF : 950 € HT+ 20 % de TVA /jour, soit :

1900 € HT+ 20 % de TVA pour les 2 journées

Bonus : Pauses café, déjeuner et support de formation offerts !

LIEU

Formation en présentiel. Lieu précisé au moment de l'inscription